



COMPTE-RENDU

Collège A		Collège B		Personnalités extérieures	
Bernard CROS	P	Hanane BOUTENBAT	P	Isabel CORTE-REAL	Exc
Brigitte FELIX	Rep	Margaux COUTHERUT	P	Sabine KITTEN	P
Jean-Louis FOURNEL	P	Marie-Nadia KARSKY	P	Félicia PETERSON	P
Pascale THIBAudeau	Rep	Claire LAGUIAN	Rep	VACANT	
		Benoit LECLERCQ	P	VACANT	
		Béatrice LAGHEZZA	P	VACANT	
		Erwan PEPIOT	Rep		
		Darine SAIDI	P		
		Gerhard SCHMEZER	P		
		Diego VECCHIO	P		
Usagers titulaires		Usagers suppléants		Collège BIATOSS	
Samir AIT HAMOU	Abs	Yassine AKLI		Argan GROSSVAK	P
Kinda AIT YOUCEF	Abs	Mélicca SADI		Céline LECOMTE	P
Ferhat AKKOU	Rep	Thomas BERNIER	P	Laurent RARCHAERT	P
Alice FIGUEREDO	P	Léa DUCOURNAU	P	VACANT	
Thibault GORDIEN	P	Gabriel KRAKOVITCH			
Lydia HAMDAOUI	Abs	Henia SADI			
Membres de droit					
Brice CHAMOULEAU (directeur)	P				

(P : Présent – Rep : Représenté – Exc : Excusé)

Secrétaire de séance : Argan Grossvak

Ordre du Jour :

1. Vote du PV du 25 janvier 2024
2. Informations générales
3. Présentation du dispositif d'évaluation des risques psychosociaux dans l'établissement par Karim Mazouli, VP Relations et Ressources humaines et Maïté Oyarzabal, DRH
4. Retour d'expériences sur la Journée Portes Ouvertes
5. Scolarité et formations :
 - Modification de la composition du jury MEEF anglais
 - Proposition d'une mineure de géographie pour le parcours études européennes et internationales
 - Discussions autour d'un projet de mineure « European Cultures »
6. Point d'étape sur l'organisation du Festival des langues 2024

Début de séance : 9h45

1. Vote du PV du 25 janvier

Le procès-verbal du conseil du 25 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

2. Informations générales

Le directeur de l'UFR, Brice Chamouveau, débute ce premier point par des éléments sur **la campagne Trouver Mon Master 2024**. Elle ouvrira le 26 février. Les étudiant.es sont invité.es à se tourner vers leurs enseignant.es pour préciser leurs projets et le format de leurs candidatures. D'autre part, la direction de la scolarité, dans le sillage de discussions en conseil des composantes, propose de restreindre et d'uniformiser les critères de refus des candidatures pour l'ensemble des formations de l'université. Ils s'élèvent actuellement à 50 pour la campagne 2024.

La liste définitive transmise le 19 février 2024 par la Direction de la scolarité est jointe en annexe du présent PV. Elle recueille la liste de critères de refus sur laquelle se positionnent les conseiller.es de l'UFR :

1. Résultats insuffisants
2. Connaissances disciplinaires insuffisantes
3. Niveau de français insuffisant ou non attesté par un certificat
4. Maîtrise de l'anglais insuffisante
5. Maîtrise insuffisante ou inexistante d'une langue vivante étrangère indispensable à l'inscription dans le master
6. Niveau LSF non attesté
7. Culture numérique insuffisante
8. Projet de recherche manquant, inadapté, insuffisant ou insuffisamment précis
9. Projet créatif insuffisant
10. Projet professionnel inadapté à la formation ou trop vague
11. Lettre de motivation manquante, inadaptée, insuffisante ou insuffisamment précise
12. Absent à l'entretien ou entretien non concluant
13. Formation de niveau Bac+3 non compatible
14. Candidature relevant de la procédure Études en France

Les dossiers d'autoévaluation des formations doivent être transmis le 22 avril 2024 à la direction de la formation pour vote à la CFVU puis transmission à l'HCERES mi-juin. Le timing sera donc très court car les dossiers viennent d'arriver et qu'ils doivent être votés en conseil d'UFR plénier. En conséquence, les conseiller.e.s acceptent d'avancer le conseil d'UFR du 25 avril au 11 avril 2024. Le travail de coordination doit être assuré par les responsables de mention. Les dossiers devront être transmis aux conseillers au plus tard **le 8 avril**.

3. Présentation du dispositif d'évaluation des risques psychosociaux dans l'établissement

Karim Mazouli, Vice-Président chargé des Relations et des ressources humaines, et Maïté Oyarzábal, Directrice des Ressources Humaines de l'université Paris 8, viennent présenter au conseil d'UFR le dispositif d'évaluation des risques psychosociaux dans notre établissement.

Une enquête sera transmise le 29 février sur les mails professionnels de tous les agents titulaires et contractuels (tous sauf vacataires). Ces données seront traitées par l'ARACT (Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail de la région IDF) puis transmises à la direction de la DIPEFAS.

4. Retour d'expériences sur la Journée Portes Ouvertes

Lors de la JPO le 3 février 2024, les conseillers ont constaté un certain nombre de points à améliorer pour les années futures. Un échange est donc prévu avec le SCUIO-IP à ce sujet. Le message suivant a été adressé à la direction du service, restituant les échanges des conseillers :

Dans leurs échanges, les conseiller.e.s ont souligné l'amélioration de l'expérience de la JPO à l'échelle de l'établissement par rapport à l'année précédente : une meilleure visibilité des services et composantes de l'université dans le hall d'entrée de l'université, une hausse notable de la fréquentation des publics en particulier, signe de la réussite de la communication sur l'événement ; les échanges avec les visiteurs, dont le nombre a été variable selon les formations de l'UFR, ont été fructueux. En retour, les conseiller.e.s ont constaté que les locaux de l'université, en dehors des principaux espaces d'accueil du public général (Amphi D et hall d'entrée de l'université), n'étaient pas préparés à accueillir les publics : en particulier, le B1, les escaliers que les publics devaient emprunter pour se rendre dans les salles de présentation des formations de l'UFR LLCER LEA, étaient exceptionnellement sales, n'ont été balayés par les agents de service qu'autour de 10h/10h30 sur sollicitation des enseignant.e.s présent.e.s ; ils ont observé encore le manque de signalétique orientant les publics vers le bâtiment et vers les salles de présentation des formations de l'UFR LLCER LEA.

Pour ces raisons, les conseillers suggèrent que, pour la JPO 2025, le périmètre des missions de préparation de la JPO entre SCUIO-IP et composantes soit mieux défini en amont de l'événement, afin d'en garantir le succès à l'échelle de l'établissement et dans ses déclinaisons dans les composantes.

Pour notre UFR, un.e enseignant.e sera à ce titre identifié comme référent JPO pour le SCUIO-IP afin de faciliter la communication et la préparation de ce temps de communication sur nos formations et notre université.

5. Scolarité et Formations

Suite au départ en CRCT pendant un semestre d'Anne-Claire Faucquez, Marie-Pierre Jouannaud est élue à l'unanimité par les conseillers présidente du jury de MEEF anglais.

Après échange et débat, les conseillers rejettent la proposition d'une mineure géographie pour le parcours études européennes et internationales. (6 pours – 10 abstentions – 6 contres).

Une longue discussion est entamée entre les conseillers sur le projet de création d'une mineure en langue anglaise « European Cultures » pour la licence études européennes et internationales. Cette mineure répondrait à la demande des étudiants de cette licence pour conserver l'anglais, LV1 principalement pour nos étudiants au Lycée, dont le maintien semble être un levier de réussite dans leurs parcours de licence.

Les conseillers s'accordent sur le bien fondé de cette création. Les discussions sont en cours concernant l'année de sa mise en place (2024 ou 2025) et sur ses modalités. Des discussions s'engageront auprès des équipes pédagogiques à la suite des échanges au sein du Conseil.

6. Point d'étape sur l'organisation du festival des langues 2024

À un mois du Festival, les différentes activités sont désormais fixées. Il est rappelé qu'il est important que les demandes de financement pour des activités soient énoncées en amont et non dans les derniers jours du bouclage de l'événement.

Une étudiante de L3 LEEI fera son stage dans le pilotage des équipes étudiantes et dans le suivi logistique de l'événement, Rebecca Descollines.

Le Festival maintient son ambition d'un événement festif, collectif, qui mêle pratiques pédagogiques innovantes et travail scientifique à destination de notre communauté et des étudiants de nos formations. Le programme prévisionnel a doublé par rapport à celui de la précédente édition.

Fin du conseil : 12H00

Annexe :

Critères de refus pour TMM 2024

Motifs de refus communs à toutes les formations de M1
Candidature relevant de la procédure Études en France
Connaissances disciplinaires insuffisantes
Culture numérique insuffisante
Formation inadaptée
Maîtrise insuffisante ou inexistante d'une langue vivante étrangère indispensable à l'inscription dans le master
Niveau de français insuffisant ou non attesté par un certificat
Motivation insuffisante
Niveau LSF non attesté
Pas de maîtrise d'une autre langue européenne
Projet créatif insuffisant
Projet de recherche inadapté ou insuffisamment précis
Projet professionnel inadapté à la formation ou trop vague
Niveau ou résultats insuffisants
Niveau ou résultats insuffisants par rapport aux autres dossiers de candidature
Absent à l'entretien ou entretien non concluant
Déjà titulaire d'un diplôme équivalent
Portfolio et/ou projet artistique insuffisant(s)
Lettre de motivation inadaptée, insuffisante ou insuffisamment précise